

Initiative de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en faveur de la biodiversité



[1]

Date limite de dépôt du formulaire:

Mercredi, 30 novembre, 2016

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance une "**initiative pour la biodiversité**" sous forme d'un appel à projets.

A qui s'adresse cette initiative ?

- Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cette initiative s'adresse aux :
- Collectivités et à leurs groupements, syndicats mixtes ou établissements publics
- Conservatoires d'espaces naturels, conservatoires botaniques et conservatoire du littoral ;
- Gestionnaires d'espaces naturels : parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux... ;
- Associations de protection de la nature, de chasse et de pêche compétentes ou agréées dans le domaine environnemental ;
- Fondations privées ;
- Etablissements publics de l'Etat ;
- Industriels.

Quels projets sont soutenus ?

Toute opération qui vise la reconquête ou la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sur les espaces à enjeux (réservoirs biologiques sur les têtes de bassin versant, zones humides, milieux marins et "hot spots" côtiers de biodiversité, etc.) :

- L'élaboration des plans de gestion multi-thématiques et la définition des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, au profit des corridors écologiques (trame verte et bleue) ;
- Les opérations de restauration d'habitats naturels (secs ou humides) nécessaires à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur les espaces à enjeux ;
- Les acquisitions foncières sur les espaces à enjeux ;
- L'amélioration de la connaissance sur les espèces indicatrices de la dynamique fonctionnelle des milieux, les fonctionnalités écologiques, les liens entre les activités humaines et la biodiversité (etc.).

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers). L'agence consacre une enveloppe financière de 8 M€ à cette initiative.

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent donc leur soutien aux actions sur la biodiversité.

D'ici la fin de l'année 2016, toutes les agences de l'eau s'engageront dans une initiative en faveur de la biodiversité.

Calendrier

- Première session

Jusqu'au **30 novembre 2016**: dépôt des projets

Du 15 janvier au 31 juin 2017 : sélection des projets et décision d'attributions des aides.

- Deuxième session

Jusqu'au **15 mai 2017** : dépôt des projets

Du 1er juin au 31 décembre 2017 : sélection des projets et décision d'attributions des aides.

Pour tout renseignement : contact.biodiversite@eurmc.fr [2]

Pour télécharger le formulaire de demande d'aide et le règlement de l'initiative :

<http://www.eurmc.fr/biodiversite.html> [3]

Source :

[Site de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](http://www.eurmc.fr/biodiversite.html) [3]

Source URL:

<http://www.genieecologique.fr/initiative-de-lagence-de-leau-rhone-mediterranee-corse-en-faveur-de-la-biodiversite>

Liens

[1] http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/th-750x500-aeaai_biodiversite_picto_web.jpg.jpg

[2] <mailto:contact.biodiversite@eurmc.fr>

[3] <http://www.eurmc.fr/biodiversite.html>